

Maurice BLANC

Territoires, identités et travail social communautaire

Maurice Blanc est professeur émérite (retraité actif) en sociologie au Centre de recherche et d'étude en sciences sociales (CRESS) à l'Université de Strasbourg. Ses recherches portent sur la réhabilitation du logement social et le rôle du travail social dans les politiques urbaines. Il est rédacteur en chef d'*Espaces et Sociétés. Revue interdisciplinaire de sciences humaines et sociales sur les rapports des sociétés à leurs espaces* et il a coordonné le numéro spécial : « les paradoxes de la mixité sociale » (n° 140-141, 2010). Il est membre de la rédaction de *Housing Studies* et de *Pensée plurielle. Parole, pratiques et réflexions du social*. Il a fondé et animé (jusqu'en 2008) le comité de recherche « Transactions sociales », au sein de l'association internationale des sociologues de langue française (AISLF). Il est aussi administrateur de la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin, de l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV) d'Alsace et président du Conseil technique et pédagogique du diplôme d'Etat d'ingénierie sociale de l'ESTES (école supérieure en travail éducatif et social) à Strasbourg.

Résumé de l'intervention à la biennale de l'UNAFORIS

En introduction, plusieurs précisions terminologiques sont nécessaires. Le *territoire* est un espace physique avec une organisation politique et administrative qui sert de support à des relations affectives et symboliques. Contrairement à l'usage récent, il ne faut pas rabattre le territoire sur le microsocial et le local. Le territoire est un marqueur de l'*identité* parmi d'autres avec lesquels il se combine, notamment le sexe, l'âge et la classe sociale (quel que soit le sens donné à cette dernière expression). L'ethnicité renvoie à un territoire du passé, distinct du territoire présent. Le *travail social communautaire* est victime d'un malentendu linguistique : au Québec, comme aux USA ou en Grande-Bretagne, la communauté est d'abord une communauté *territoriale* : le village, la ville, le quartier, etc. « Communautaire » ne renvoie pas à « communautariste ».

La première partie, « l'identité territoriale », montre que l'identification à un territoire est un processus complexe de reconnaissance. C'est un processus transactionnel traversé par des couples d'opposition : l'attraction et la répulsion, la proximité et la distance, etc. Il n'y a pas d'identification possible à un territoire sans appropriation. L'appropriation d'un espace ne renvoie pas à une relation juridique (le droit de propriété), mais au pouvoir d'agir sur lui, de le transformer et de le faire sien en l'adaptant. Il faut distinguer l'appropriation d'un espace privé par un individu ou un groupe restreint et l'appropriation collective d'un espace public. La première joue un rôle important dans la construction d'une identité positive, surtout pour les populations fragilisées et paupérisées. La seconde passe par un débat public permettant de définir le bien commun de la collectivité dans son ensemble. C'est pourquoi la « résidentialisation » est une très mauvaise réponse : c'est le découpage d'un espace collectif en espaces privés, pour faciliter leur appropriation sur un mode individuel.

La deuxième partie, « territoires et travail social », souligne d'abord que tous les établissements sociaux, même les « internats », sont concernés par le territoire dans lequel ils sont implantés. Comme une entreprise ou une caserne, un établissement social est créateur d'emplois et de revenus dans le territoire. Surtout, la politique d'ouverture des établissements sociaux ne peut réussir qu'en construisant des relations partenariales avec le territoire. Sans ce travail préalable, permettant de créer un climat de confiance, les usagers n'oseront pas sortir du foyer ou du centre et s'aventurer dans un territoire inconnu.

Assistants de service social et éducateurs de la prévention spécialisée notamment, les travailleurs sociaux dont la mission est définie par un découpage territorial (quelle que soit son appellation locale) sont encore plus directement concernés par les transformations de leur territoire d'intervention. Ainsi, la prévention spécialisée a une double mission : d'abord, venir en aide, sur la base de la libre adhésion, aux jeunes en difficulté d'un quartier défavorisé, formant souvent des bandes rivales avec une identité territoriale exacerbée. Mais la prévention spécialisée ne se limite pas au travail de rue. Elle cherche aussi à agir sur les causes du malaise des jeunes par une action globale sur « le milieu social » (la famille, le voisinage, l'école, etc.), c'est-à-dire sur le territoire. Elle est nécessairement partie prenante dans la politique dite de la ville, sous toutes ses formes (du développement social des quartiers aux contrats urbains de cohésion sociale). Mais c'est un partenariat qui passe par des conflits et des transactions.

La conclusion, « le territoire, cible et enjeu du travail social communautaire », souligne que les territoires marginalisés et stigmatisés sont la cible du travail social communautaire : certains quartiers urbains, certaines communautés de communes rurales aussi. Le travailleur social communautaire a un positionnement délicat, il est à la fois un animateur et un passeur ; il doit faire faire et accompagner, sans faire à la place des habitants du territoire. Peut-il et doit-il devenir un facilitateur de la citoyenneté active et de la démocratie locale ?